

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes du Pays de Spincourt
Séance du 31 mai 2011

L'an deux mille onze, le **31 mai à 18 H**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 20 mai 2011, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mr François BRELLE
- ✓ Mr Christophe CAPUT,
- ✓ Mr Bernard COLLIN,
- ✓ Mr Roger GILLET,
- ✓ Mr Jean LAMBERT,
- ✓ Mme Sonia LOUIS PIZZAGALLI
- ✓ Mr Jean Marie MISSLER,
- ✓ Mr Maurice MORIN,
- ✓ Mr Gilles SPINELLI,
- ✓ Mr Massimo TRINOLI,

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mme Jocelyne ANTOINE MALIK,
- ✓ Mr Christophe WILCKE (present jusqu'à 19 H 15)

Participants non élus :

Mme Nadine SCHMIT,
Monsieur le Sous Préfet.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Christophe CAPUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Réforme des collectivités territoriales.
2. Bilan des réunions publiques sur le territoire du Bois Brûlé.
3. Fixation des tarifs du périscolaire.
4. Recrutement de l'animatrice du RAM.
5. Point sur les dossiers environnement.
6. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

1. REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A la suite de la CDCI du 06 mai 2011, Madame le Préfet a envoyé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale à tous les maires et présidents de Codecom. Ce dernier est à valider dans un délai de 3 mois.

Madame le Préfet a sollicité et obtenu des délais pour la mise en œuvre, pas pour délibérer. En effet, la loi impose que le schéma soit validé par l'Etat pour le 31/12/2011, date butoir.

Dans le document envoyé apparaissent différents éléments susceptibles d'aiguiller la réflexion de chacun. Seul le volet fiscal manque. Il est précisé que l'alignement de la prise de compétences se fera sur la structure la plus intégrée.

Planning prévisionnel :

- 3 mois maxi après réception du projet de schéma : délibération des maires et présidents de Codecom pour donner un avis sur le schéma
- 31/12/2011 : validation du schéma départemental intercommunal
- Un arrêté de fusion de périmètre sera alors établi par Mme le Préfet
- 3 mois maxi après la réception de l'arrêté : délibération des maires pour valider le périmètre, les statuts de la nouvelle structure (et donc les compétences). Il faudra redéfinir les intérêts communautaires.
- Un arrêté de création de la structure sera alors établi.

Les questions sur la gouvernance en période de transition restent en suspens. Une réflexion va être faite pour connaître tous les détails concernant ce sujet.

La suite :

Bien réfléchir aux conséquences de la fusion notamment en matière fiscale. Plusieurs solutions peuvent être étudiées.

La Codecom a besoin d'être guidée sur ce thème par un spécialiste. La DDFIP peut fournir des éléments de réflexion sur une hypothèse donnée. Elle ne peut étudier toutes les solutions.

Il est donc envisagé une étude par un cabinet spécialisé, étude qui pourrait être financée à 50 % par le Conseil Général de la Meuse.

Les membres du bureau valident ce principe à l'unanimité. Des devis vont être demandés.

2. BILAN DES REUNIONS PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DU BOIS BRULE

Pour développer l'équité sur l'ensemble de son territoire, la Codecom a mené une réflexion sur la possibilité d'ouvrir dès la rentrée de septembre 2011 des cantines et accueils périscolaires sur le territoire du RPI du Bois Brûlé.

Une réunion publique a donc eu lieu à chaque endroit : Billy sous Mangiennes, Mangiennes, St Laurent sur Othain.

Les personnes présentes ont posé de nombreuses questions notamment sur le fait de supprimer ou non le bus. Le ramassage scolaire ne sera pas supprimé si ces services sont mis en place.

Un questionnaire est envoyé à toutes les familles pour connaître avec une relative exactitude le nombre de personnes intéressées par la cantine et l'accueil périscolaire sur chaque endroit.

La décision d'ouvrir ou non dépendra du nombre de réponses.

3. FIXATION DES TARIFS PERISCOLAIRES

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant le travail effectué par la commission scolaire lors de sa dernière réunion,

Considérant l'obligation d'indexer les tarifs de l'accueil périscolaire sur le quotient familial ou le coefficient fiscal des familles pour obtenir des aides financières de la CAF,

Considérant la convention d'objectifs et de financement - Prestation de Service « accueil de loisirs sans hébergement » signée entre la C.O.D.E.C.O.M. et la C.A.F., effective à partir du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 Décembre 2012.

Le bureau après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire sur le territoire de la CODECOM comme suit :

- | | |
|---|-------------------|
| • coefficient fiscal inférieur à 700 € | 1.00 € de l'heure |
| • coefficient fiscal compris entre 700 et 1 000 € | 1.50 € de l'heure |
| • coefficient fiscal supérieur à 1 000 euros | 2.00 € de l'heure |

Toute heure entamée est comptabilisée

Les tarifs de cantine restent inchangés, à savoir :

		Tarifs
Cantine	Inscription annuelle	3.65
	Inscription ponctuelle	3.97
	Personnel	3.97
	Personne extérieur	4.81

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. RECRUTEMENT DE L'ANIMATRICE DU RAM

Le Président informe les membres du bureau : 12 candidatures ont été reçues à la CODECOM. Sur ces 12 postulants, quatre candidates ont été sélectionnées pour un entretien individuel. L'une d'entre elles n'est pas venue au rendez-vous. Trois candidates avaient rendez-vous la semaine dernière. Deux d'entre elles sont parfaitement qualifiées pour occuper le poste d'animatrice du RAM. Le Président précise que le choix est difficile dans la mesure où chacune des deux personnes présente des qualités similaires. Il se prononcera définitivement après un second entretien avec l'une des candidates.

5. POINT SUR LES DOSSIERS ENVIRONNEMENT

RECYCLERIE : CHOIX D'UN ARCHITECTE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences développement économique et environnement,

Vu le projet de création d'une recyclerie à Spincourt,

Vu la consultation de maîtrise d'œuvre réalisée,

Considérant la position de la commission d'ouverture des plis,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de retenir le cabinet d'architecture Estelle GIARDINO pour cette mission complète pour un taux forfaitaire d'honoraires de 2 000 euros HT avec un fourchette de 500 euros en plus ou en moins suivant le temps passé.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADELPHÉ

L'ADELPHE verse aux collectivités des aides financières pour la reprise des produits recyclables.

Gilles SPINELLI informe les membres du bureau que le barème de reprise des produits recyclés est actuellement le barème D. Il passera au barème E prochainement et permettra à la collectivité d'augmenter substantiellement le revenu d'aides accordé par l'ADELPHE.

Pour obtenir ce changement de barème, la Communauté de Communes du Pays de Spincourt devra obligatoirement délibérer dans ce sens avant le 30 juin 2011.

Ce barème sera effectif au 1^{er} janvier 2011 avec effet rétroactif.

La Communauté de Communes du Pays de Spincourt opte pour le passage au barème E en 2011 et autorise son Président à signer le contrat pour l'action et la performance (CAP) avec ADELPHÉ, conclu pour la durée de l'agrément soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le conseil communautaire devra valider ce choix.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

le premier semestre 2011 :

58/123	CLESSE Robert Arrancy sur Crusnes	Départ d'une personne au 31/03/2011	- 17.85
---------------	--	--	----------------

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

6.2 DEMANDES DE DEROGATIONS SCOLAIRES

Vu les statuts de la CODECOM du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

↳ Mme BACHETER Christelle, domiciliée 1 rue de Moraigue à Spincourt, sollicitant une demande de dérogation pour son fils Jules BACHETER, à l'école de Rouvrois sur Othain,

↳ Melle SIMONET Anne, domiciliée rue des 4 jours à Sorbey, sollicitant une demande de dérogation pour son fils, à l'école Langevin de Longuyon,

↳ M. et Mme JANEL, domiciliés 25 rue Saint Rémy à Dommary Baroncourt, sollicitant une demande de dérogation pour leurs enfants Zoé et Théo JANEL, à l'école Langevin et à l'école Robespierre de Boulligny, Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'accéder à la demande de la famille BACHETER et d'accorder cette dérogation sous réserve de place disponible dans l'école d'affectation.
- d'accéder à la demande de la famille JANEL et d'accorder cette dérogation sous réserve de place disponible dans l'école d'affectation.
- De refuser la demande de Melle SIMONET, compte tenu d'une possibilité d'accueil périscolaire à l'école de Rouvrois sur Othain.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

6.2 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EPF DE LORRAINE

Le Président expose aux membres du bureau que la Communauté de Communes du Pays de Spincourt possède sur son territoire d'anciens silos désaffectés, situés en bordure du centre du village urbain qui souffre d'une image négative. La CODECOM souhaite reconquérir cet espace actuellement en friche.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays de Spincourt a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour la réalisation d'une étude technique préalable à l'éradication des bâtiments.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences environnement et aménagement de l'espace,
Considérant la convention présentée par l'EPF de Lorraine,
Considérant la prise en charge financière de l'étude par l'EPF de Lorraine,
Le Bureau, demandera au conseil communautaire de valider la réalisation de cette étude et d'autoriser le Président à signer la convention d'étude site EMC2.

6.3 SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 POUR LE MARCHE DE CREATION D'UNE VOIRIE DE LIAISON ET DE DESSERTE D'UN GROUPE SCOLAIRE A DOMMARY BARONCOURT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,
Vu le marché de création d'une voirie de liaison et de desserte d'un groupe scolaire à Dommary Baroncourt,
Considérant l'avenant présenté ayant pour objet :

A) De retrancher au marché de base des quantités identifiées dans le cadre de décompositions de prix du marché :

- Montant HT marché de base : 108 826.20 euros HT
- Montant HT marché de base modifié : 92 474.70 euros HT
- **Montant différence marché de base : - 16 351.50 euros HT**

B) D'ajouter au marché de base des quantités non identifiées dans le cadre de décompositions de prix du marché :

Détail estimatif des prix supplémentaires :

PS1	Canalisation d'assainissement fonte diamètre 200	M	13.00	78.80	1 024.40
PS2	Fourniture et pose de canalisation fonte diamètre 80 mm	M	100.00	34.80	3 480.00
PS3	Traversée de chaussée	FFT	1.00	10 750.00	10 750.00

Montant total des prix supplémentaires : + 15 254.40 € HT

Balance de l'ensemble des travaux en +/- : - 1 097.10 € HT

C) De prolonger le délai d'exécution de 2 mois.

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant présenté ainsi que tout document relatif à ce dossier

Voix pour : 10
Voix contre : 0
Abstention : 0

6.4 SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°5 POUR LE MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Vu le marché de création d'une maison médicale à Spincourt,

Considérant la nécessité d'ajouter au lot N°5 la prestation suivante : « pose d'un rideau métallique su sas pharmacie »,

Considérant que le montant de l'avenant présenté en séance est inférieur à 5% du marché et qu'il n'y a donc pas lieu de convoquer la commission d'appel d'offre,

Considérant l'avenant présenté ayant pour objet « d'ajouter au marché de base des prestations non identifiées dans le cadre de décompositions de prix du marché et demandées par le maître d'ouvrage » :

- Montant du marché initial : 107 791.00 euros HT
- Montant de l'avenant en plus value : 2 088.30 euros HT
- **Nouveau montant du marché : 109 879.30 euros HT**

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant présenté ainsi que tout document relatif à ce dossier

Voix pour : 10

Voix contre : 0
Abstention : 0

6.5 VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LA SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT WIMAX

Dans le cadre de la délibération du 29 septembre 2009 autorisant le versement d'une participation forfaitaire de 75 euros pour tous les foyers souscrivant un abonnement WIMAX, le Président informe les membres du bureau que 7 foyers ont émis une demande de subvention accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

6.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Une personne habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt a fait une demande d'aide financière pour obsèques d'un proche. Le bureau n'ayant pas de compétence action sociale se voit contraint de refuser cette demande.

6.7 DEMANDE D'OUVERTURE DE CRECHE SUR LA COMMUNE DE DOMMARY BARONCOURT

Le maire de Dommary Baroncourt demande qu'une réflexion soit menée au sujet de l'ouverture d'une crèche sur la commune. Le Président propose qu'une étude soit réalisée.

6.8 LITIGE AVEC MONSIEUR ARU

Le Président informe les membres du bureau qu'un litige est en cours avec Monsieur ARU, riverain de la voirie d'accès au groupe scolaire de Dommary Baroncourt.

6.9 TERRAIN D'HOUELAUCOURT

La Communauté de Communes du Pays de Spincourt possède un terrain à Houdelaucourt. Le Président évoque la possibilité de vendre ce bien à un acquéreur potentiel. Il convient de réaliser les études d'usage avant la concrétisation de ce projet.

6.10 MAISON MEDICALE

Monsieur MORIN informe le bureau que les travaux avancent rapidement, les conditions climatiques étant favorables.

6.11 POSTE TOURISME ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Ce poste arrive à échéance : vu la réorganisation avec Damvillers, vu la possibilité de soutien financier avec le Conseil Régional sur 3 ans, il est décidé la pérennisation du poste « tourisme et animation du territoire ». L'emploi sera

Codecom avec mise à disposition du syndicat d'initiatives une partie du temps.
Cout environ 25 000 € par an.

1. Réforme des collectivités territoriales.
2. Bilan des réunions publiques sur le territoire du Bois Brûlé.
3. Fixation des tarifs du périscolaire.
4. Recrutement de l'animatrice du RAM.
5. Point sur les dossiers environnement.
6. Questions diverses.

Mme Jocelyne ANTOINE MALIK		Mme LOUIS PIZZAGALLI Sonia	
M. François BRELLE		M. Jean Marie MISSLER	
M. Christophe CAPUT		M. Maurice MORIN	
M. Bernard COLLIN		M. Gilles SPINELLI	
M. Roger GILLET		M. Massimo TRINOLI	
M. Jean LAMBERT		M. Christophe WILCKE	